Choix entre ABI et ABJ aux examens

Par **Jusliet**, le **26/03/2020** à **19:39**

Bonsoir !

Je suis étudiante en L2 et suite à des perturbations nous n'avons pas pu passer certains partiels de petites matières (partiels annulés) du premier semestre.

Aujourd'hui on nous laisse le choix entre être ABI sur ces épreuves (et donc aller automatiquement aux rattrapages pour repasser toutes les matières où nous n'aurions pas eu la moyenne + les matières dont le partiel a été annulé), ou être ABJ (0 dans la moyenne pour ces matières mais pas de rattrapage obligatoire).
Je me demande donc par rapport à mon futur, notamment la sélection en master, s'il vaut mieux valider mon année avec des matières ABJ et donc pas évaluées ou valider mon année en allant aux rattrapages en étant défaillante au premier semestre ?

Merci d'avance pour votre aide !

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/03/2020** à **08:12**

Bonjour

Si j'ai bien compris, quoiqu'il arrivé vous aurez la possibilité d'aller au rattrapage; c'est bien ça ?
Si c'est le cas, alors autant choisir d'être ABJ, car vos absences sont bien justifiées.

J'ai du mal à comprendre pourquoi votre fac vous propose une telle option ... ...

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés